

Humbert III avait épousé Alix de Bourgogne, fille d'Éudes III et d'Alix de Vergy. Les seigneuries d'Arbent et de Martignat, que cette princesse lui avait apportées en dot, furent la cause ou le prétexte de la ruine des sires de Thoire, et, chose remarquable, cette ruine fut consommée par la main d'un sire de Vergy.

Humbert IV continue l'œuvre d'agrandissement si bien conduite par son père. L'abbé de Saint-Oyen-de-Joux acquiert sa protection par la cession du château de Saint-Germain et de la moitié de la montagne de Saint-Surge, à condition d'y bâtir une maison-forte dont l'abbé se réserve l'occupation, pour sa sûreté. La même année 1299, le sire de Thoire, en témoignage de son affection pour cette abbaye, lui cède ses droits seigneuriaux dans le fief de Dortans, à l'exception de la justice criminelle (1).

L'abbé de Chezery sollicite aussi et obtient, au prix de quelques concessions, la protection d'Humbert IV.

Ainsi, du mont Jura aux bords de la Saône, une longue zone de territoire est soumise à la puissance du sire de Thoire et de Villars, domination dont le centre est Poncin, siège de leur chambre des comptes, et dont le beau château aurait dû être leur séjour habituel.

La haute considération dont jouissait Humbert IV auprès des princes ses voisins; avait pour base son noble caractère autant que sa puissance. Nous voyons les sires de Beaujeu et de Montluel, après s'être fait la guerre pour des hommages qu'ils se déniaient mutuellement, le prendre pour arbitre en 1287; Amédée et le Dauphin de Viennois réclamer sa médiation, et le porter garant de leur traité de paix.

(1) L'abbé de Saint-Oyen-de-Joux était fils d'Humbert IV. Concernant ce contrat de protection, voir Guichenon, *Généal. des Thoire*; de Lâteyssonière, tome 3, page 127.